Cas des ayants droit relevant de l'article **2** du Règlement relatif à la répartition de l'indemnité. Document à retourner à :

Fondation de l'Attentat du DC10

Organisme géré par la Caisse des dépôts 15 quai Anatole France 75700 PARIS 07 SP

Monsieur le Président,

Suite à l'accord du 9 janvier 2004 relatif aux conséquences de l'attentat contre le DC10 d'UTA survenu le 19 septembre 1989,

Je soussigné(e), [Prénom, NOM du demandeur] :			
demeurant [Adresse] :			
[numéro de téléphone] :		<u> </u>	
[lien avec la victime (père, mère, conjo	oint, fils, fille, frère, sœur, etc)] :		
de [Prénom, NOM de la victime] :		,	
décédé(e) le 19 septembre 1989 des victime ».	suites de l'attentat contre le DC10 d'UTA,	ci-après désigné « la	
répartition de l'indemnité attribuée aux	roit de la victime au sens de l'article 2 du « ayants droit des victimes de l'attentat du Do'Administration de la Fondation, ci-après de	C10 d'UTA » arrêté le	
Déclare avoir pris connaissance et acc	cepter le Règlement d'indemnisation,		
que les autres personnes pouvant s	à l'article 8, reproduit ci-dessous, du Règler se prévaloir d'une qualité d'ayant droit de la on sont les <i>[nombre d'autres ayants droit]</i> nent.	a victime au sens de	
Vous prie, conformément au Règle d'indemnisation.	ement d'indemnisation de bien vouloir ins	struire ma demande	
	attention que la Fondation portera à cette de ession de mes respectueuses salutations.	emande, je vous prie	
Fait à [ville, pays]	, le [date]	2005	
Signature			

Extrait du Règlement relatif à la répartition de l'indemnité attribuée aux ayants droit des victimes de l'attentat du DC10 d'UTA : Article 8

Toute demande doit:

- a) justifier de la réalité du lien avec la victime invoqué par le demandeur ;
- b) si elle émane de personnes présentant avec la victime l'un des liens mentionnés à l'article 2, comporter tous éléments d'information propres à donner à la Fondation la possibilité de connaître l'existence et l'identité des personnes pouvant être regardées comme présentant également avec la victime l'un des liens mentionnés à l'article 2.
- c) si elle émane de personnes présentant avec la victime l'un des liens mentionnés à l'article 5, comporter tous éléments d'information propres à donner à la Fondation la possibilité de connaître l'existence et l'identité des personnes pouvant être regardées comme présentant avec la victime l'un des liens mentionnés tant à l'article 2 qu'à l'article 5.

Elle est assortie d'un engagement sur l'honneur relatif à la sincérité de ces indications.

Une information sciemment erronée relative au b) et au c) du présent article expose son auteur au risque de perte totale ou partielle de l'indemnité à laquelle il pouvait prétendre, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être engagées par ailleurs.

Autres personnes pouvant se prévaloir d'une qualité d'ayant droit de [Prénom, NOM de la victime],		
- [Prénom, NOM] :	,	
demeurant [Adresse] :		
[numéro de téléphone] :		
[adresse e-mail] :	,	
Né le [date et lieu de naissance] :	,	
- [Prénom, NOM] :	,	
demeurant [Adresse] :		
[numéro de téléphone] :	,	
[adresse e-mail] :		
Né le [date et lieu de naissance] :		
- [Prénom, NOM] :	,	
demeurant [Adresse] :		
[numéro de téléphone] :		
[adresse e-mail] :		
Né le [date et lieu de naissance] :		
- [Prénom, NOM] :		
demeurant [Adresse] :		
[numéro de téléphone] :	,	
[adresse e-mail] :		
Né le [date et lieu de naissance] :		
- [Prénom, NOM] :	,	
demeurant [Adresse] :		
[numéro de téléphone] :		
[adresse e-mail] :		
Né le [date et lieu de naissance] :		
Page [numéro de page] d'une liste comportant [nombre total de pages de la liste] pages	s	
Fait à [ville, pays], le [date]	_000	
Signature		